



SYNDICAT CGT
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
 13 rue de Pfastatt – 68 200 MULHOUSE
 ☎ : 03 89 42 11 94 ou 07 88 52 15 83
 ✉ : cgtmulhouseagglo68@gmail.com
 Site intranet : Ma carrière/Les syndicats/CGT m2A

Mulhouse, le 31 mars 2017

LA CGT AU COMITÉ TECHNIQUE (CT)

SUR QUOI SE PRONONCE LE COMITÉ TECHNIQUE :
SUR TOUT CE QUI TOUCHE AU FONCTIONNEMENT,
À L'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ
ET DE SES AGENTS.

C'est-à-dire les organigrammes, la réorganisation des services, les mutualisations, les ratios d'avancement, la formation, la durée du temps de travail...

QUELLE A ÉTÉ LA POSITION DE LA CGT ? ET POURQUOI

AGENDA SOCIAL (février à mai 2015) :

RAPPEL :

« Agenda Social » : Front intersyndical, grèves et manifestations des agents contre :

- les 42 heures en plus gratuites (qui correspondent aux 6 jours mobiles)
- la politique de réduction des postes (non renouvellement des départs en retraite)
- la flexibilité et la polyvalence accrues des agents
- les réorganisations incessantes des services
- le discours culpabilisant face à l'absentéisme



Le 26 juin 2015, La CGT est la seule organisation syndicale à émettre un avis défavorable au projet « Agenda Social »

Les Votes (extrait du PV du CT) :

CT m2A	Avis favorable	Avis défavorable	Abstention
CFDT	1		
CGT m2A		1	
FAFPT	3		
FO	3		
TOTAL	7	1	/

LE POURQUOI DE L'AVIS DEFAVORABLE :

Parce que la CGT a revendiqué et revendique toujours :

- Le maintien des 6 jours de congés sans augmentation du temps de travail
- Le remplacement de tous les départs (retraite, mutation, longue maladie)
- La titularisation des catégories précaires (vacataires, contractuel-les)
- de vraies revalorisations du régime indemnitaire, de vrais avancements de carrière
- La reconnaissance de la pénibilité
- de réelles mesures pour améliorer les conditions de travail
- des moyens pour assurer un service public de qualité



Précarité :

La CGT, dès novembre 2011, demandait qu'une politique volontariste de résorption des emplois précaires soit engagée par la collectivité.

Aujourd'hui force est de constater, malheureusement, que la collectivité a joué les minima pour les contractuel-les et reste toujours dans « l'étude et les perspectives » pour les vacataires (près de 400) malgré un engagement de présenter cette étude lors du CT de septembre 2016.

La CGT ne lâchera pas le morceau et continuera, comme elle le fait depuis 5 ans à se battre pour que les vacataires (certains-es en poste depuis 20 ans !) puissent bénéficier des mêmes droits que tout le monde (mutuelle, congés, formations...) et que l'emploi statutaire (les titulaires) soit la règle dans la collectivité.

La CGT a revendiqué et revendique toujours :

- La titularisation des catégories précaires (vacataires, contractuels)
- L'embauche statutaire plutôt que le CDD
- La requalification des vacataires sur emploi permanent en emploi statutaire

NBI :

À la différence des autres syndicats, la CGT ne réclame pas l'attribution par-ci par-là de la NBI pour quelques agents, mais intervient pour l'ensemble des personnels.

La CGT a revendiqué et revendique toujours :

- L'attribution de la NBI pour tout agent qui répond aux critères
- L'application des textes pour les agents travaillant dans les quartiers prioritaires (anciennes ZUS)

Régime Indemnitaires/Carrière :

Nationalement la CGT revendique une intégration à hauteur de 80% du RI dans le traitement.

Il n'en demeure pas moins que les soi-disantes revalorisations des RI suite à l'agenda social se sont faites avec la même enveloppe budgétaire. (en gros avec la même somme on saupoudre un peu tout le monde !)

La CGT a revendiqué et revendique toujours :

- Une véritable revalorisation des régimes indemnitaires avec l'augmentation des sommes allouées

- Son opposition à l'institution de prime dites « au mérite et à la fonction » (style RIFSEEP)
- Un avancement de carrière prioritairement basé sur des critères statutaires et pas seulement laissé à l'appréciation du chef
- Des ratios d'avancement à 100%

Emploi et Services Publics :

La collectivité, sous couvert des baisses de dotation de l'Etat, a choisi de « stabiliser la masse salariale ». Le non renouvellement des départs en retraite, des mutations, des longues maladies entraîne aujourd'hui une baisse réelle des effectifs de 32 emplois à temps complet pour 2016. Même si la collectivité affiche sa volonté de maintenir des services publics de qualité, la CGT estime au contraire que le non remplacement commence à produire l'effet inverse. En effet les conditions de travail se dégradent, certains collègues n'en peuvent plus de pallier à ces non remplacements.

La CGT a revendiqué et revendique toujours :

- Une véritable politique d'emploi avec le remplacement de tous les départs en retraite garant de services publics de qualité
- L'embauche partout où cela est nécessaire d'agents publics sous statut
- La fin de cette politique de polyvalence et de flexibilité qui pousse les agents à bout

Mutuelle :

Les résultats présentés par Mutuelle Générale en 2015 laissent apparaître un « déficit » pour Mutuelle Générale ! Donc augmentation générale des cotisations (jusqu'à 100% pour certains collègues) car la collectivité n'a pas voulu revaloriser sa participation à hauteur de l'augmentation exigée par Mutuelle Générale.

La CGT a revendiqué et revendique toujours :

- Une remise à plat du contrat souscrit par m2A et une plus grande transparence de Mutuelle Générale
- Une revalorisation de la participation à hauteur des augmentations imposées par Mutuelle Générale
- Une prise en compte pour les contractuel-les de leur régime de sécurité sociale

Pour peser encore plus en CT, donnez-vous les moyens de le faire.

Une seule solution :

VOTEZ POUR LES REPRÉSENTANT-ES CGT le 1^{er} JUIN 2017